

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la deux cent vingt-sixième assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 16 juin 2004.

1/ Ouverture de l'assemblée

2/ Présence des représentants municipaux

M. Gilles Goddard, préfet
M^{me} Johanne Demers Blais, Ascot Corner
M. Orvil Anderson, Bury
M. Noël Pratte, Chartierville
M. Bertrand Landry, Cookshire-Eaton
M. Réjean Cloutier, Dudswell
M. Robert Roy, East Angus
M. Emmanuel Prévost, Hampden
M. Jacques Blais, La Patrie
M^{me} Réjeanne Bureau, Lingwick
M^{me} Jacqueline B. Perron, Saint-Isidore-de-Clifton
M. Jacques Duchesneau, Scotstown
M. Michel Gendron Weedon
M. Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier
M. Martin Maltais, secrétaire-trésorier adjoint

3/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2004-06-3525

Sur la proposition de Johanne Demers Blais, appuyée par Jacqueline B. Perron, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Présence des représentants municipaux
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présence du public dans la salle
5. Adoption du procès-verbal
 - 19 mai 2004
6. Rapport financier
 - Adoption des comptes
 - Rapport du vérificateur au 31 décembre 2003
 - Nomination du vérificateur pour 2004
 - Suivi budgétaire
7. Environnement
 - Recommandation du comité consultatif en environnement (réunion du 25 mai 2004)
 - Demande MRC du Granit
 - Plan de gestion
8. Boues de fosses septiques
 - Résultat des soumissions : - mesure
- collecte
 - Entente avec la Ville de East Angus – disposition
9. Centre de tri
 - État du dossier
 - Règlement d'emprunt de la régie
10. Projet bioréacteur – centre de tri – écocentre
 - Suivi du dossier
 - Déboisement
11. Vacance à la charge de préfet

- Procédure de remplacement
 - Préfet suppléant
 - Représentation aux divers comités : SOLIDE – COGESAF – CREE – etc.
12. Tarif kilométrage – demande du CLD
 13. Présence du public dans la salle
 14. Réunions du comité administratif
 - 6 mai 2004
 - 19 mai 2004
 15. Rapport du préfet
 16. Rapport du préfet suppléant
 17. Rapports des membres du C. A. et du comité de développement
 18. Correspondance
 19. Recommandations des membres
 20. Questions diverses
 21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4/ Présence du public dans la salle

Aucune personne présente.

5/ Adoption du procès-verbal

- 19 mai 2004

RÉSOLUTION N° 2004-06-3526

Sur la proposition de Johanne Demers Blais, appuyée par Réjeanne Bureau, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 mai 2004.

ADOPTÉE

6/ Rapport financier

Adoption des comptes

Quelques questions sont posées sur les comptes mensuels.

RÉSOLUTION N° 2004-06-3527

Sur la proposition de Noël Pratte, appuyée par Martin Mailhot, IL EST RÉSOLU de procéder à leur paiement comme suit :

Salaires :	mai 2004 :	40 879,62 \$
Comptes à payer :	mai 2004 :	95 232,70 \$

ADOPTÉE

Je, soussigné, Claude Brochu, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Claude Brochu, secrétaire-trésorier

Rapport du vérificateur au 31 décembre 2003

Claude Brochu présente l'ensemble des états financiers du vérificateur.

RÉSOLUTION N° 2004-06-3528

Sur la proposition de Michel Gendron, appuyée par Chantal Ouellet, IL EST RÉSOLU d'accepter les états financiers du vérificateur tels qu'ils sont présentés par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Nomination du vérificateur pour 2004

RÉSOLUTION N° 2004-06-3529

Sur la proposition de Chantal Ouellet, appuyée par Noël Pratte, IL EST RÉSOLU de payer la facture pour la vérification comptable de l'année 2003 au montant de 2340,76 \$ (taxes incluses) et de nommer Bernard Dumont, C.G.A., pour la vérification de 2004.

ADOPTÉE

Suivi budgétaire

Claude Brochu présente l'ensemble du suivi budgétaire. Tout en est conformité avec le budget tel qu'il a été établi.

Emmanuel Prévost arrive à ce moment – 19 h 55.

7/ Environnement

Recommandation du comité consultatif en environnement (réunion du 25 mai 2004)

À la suite de la rencontre qui a été tenue par le comité consultatif en environnement, les principales recommandations sont les suivantes :

- être vigilant sur la provenance des déchets;
- aucun RDD dédié à l'enfouissement;
- ne pas augmenter le tonnage sauf pour le cas du bioréacteur et dans ce cas,
 - o favoriser le prix le plus élevé afin de réduire le tonnage,
 - o amener les matières les moins nuisibles possible à l'environnement;
- implanter les mesures du PGMR le plus rapidement possible.

Demande de la MRC du Granit

Le Granit a fait parvenir une demande à la MRC afin que le site accueille annuellement 6000 tonnes métriques environ. Ce tonnage servirait au bioréacteur et n'augmenterait pas de façon marquée l'enfouissement, selon eux. Comme discuté au comité environnement, il serait de mise de mener le projet pilote avant de donner une approbation à cette demande. La MRC du Granit sera avisée de la position de la MRC à cet égard.

RÉSOLUTION N° 2004-06-3529-2

Sur la proposition de Johanne Demers Blais, appuyée par Réjeanne Bureau, IL EST RÉSOLU de mener une expérience d'un an avec le bioréacteur et d'évaluer le rendement de ce dernier avant de prendre une position versus la demande de la MRC du Granit.

ADOPTÉE

Plan de gestion des matières résiduelles

Le comité administratif, tout comme le comité environnement de la MRC, recommande au conseil des maires d'adopter le plan de gestion des matières résiduelles tel qu'il a été présenté à Recyc-Québec. Les élus conviennent de relire le document et une position finale sera prise lors d'une prochaine rencontre du conseil.

8/ Boues de fosses septiques

Résultat des soumissions

Mesure

Pour ce mandat, trois firmes ont été invitées à soumissionner, Aquatech, Le groupe SM et le Groupe ROCHE. Toutefois, comme le demandait l'appel d'offres, un prix avait été sollicité pour une période d'un an et pour une période de trois ans. Comme celle trois ans a un coût plus élevé que 100 000 \$, il sera impossible d'accepter cette dernière, et ce, pour les 2 soumissionnaires qui ont déposé une offre.

Les prix soumis sont les suivants : ROCHE à 50 146,67 et Aquatech à 51 751,12 \$. Le comité administratif de la MRC recommande de retenir le Groupe ROCHE pour la mesure des fosses septiques pour une période d'un an.

RÉSOLUTION N° 2004-06-3530

Sur la proposition de Johanne Demers Blais, appuyée par Martin Mailhot, IL EST RÉSOLU de retenir le Groupe ROCHE pour la mesure des boues de fosses septiques pour une période d'un an à un prix de 50 146,67 \$.

ADOPTÉE

Collecte

Des invitations avaient été envoyées aux entrepreneurs suivants : Brouillard, Brassard, Gaudreau et le regroupement de messieurs Gagné et Crête. Lors du dépôt des soumissions, seulement les Brassard et le regroupement Crête et Gagné ont déposé des offres. Tous deux étaient égaux à 65 \$ la fosse avant les taxes.

RÉSOLUTION N° 2004-06-3531

Sur la proposition de Réjeanne Bureau, appuyée par Emmanuel Prévost, IL EST RÉSOLU de donner le contrat de vidanges des fosses septiques pour l'année 2004 à messieurs Crête et Gagné à un prix de 65 \$ la fosse de 1000 gallons et moins.

ADOPTÉE

Entente avec la Ville de East Angus – disposition

Ce volet du dossier fut également réglé dernièrement. De 40 \$ la fosse, le prix final sera fixé à 50,50 \$. Le projet d'entente sera signé lorsque des corrections mineures y seront apportées, relativement au nombre de voyages par jour et aussi en lien avec le terme « résidentielles » auquel sera ajouté « ou équivalent » afin d'englober un plus large éventail de bâtiments.

RÉSOLUTION N° 2004-06-3532

Sur la proposition de Johanne Demers Blais, appuyée par Chantal Ouellet, IL EST RÉSOLU d'accepter l'entente relative à la réception et au traitement des boues de fosses septiques de la MRC à intervenir entre la Ville de East Angus et la MRC du Haut-Saint-François. IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le préfet, Gilles Goddard, et le secrétaire-trésorier, Claude Brochu, à signer ladite entente.

ADOPTÉE

9/ Centre de tri

État du dossier

Claude Brochu informe les élus que le dossier de la collecte mélangée chemine bien. Les modifications au centre de tri débuteront incessamment et ce type de collecte débutera comme prévu en janvier 2005.

Règlement d'emprunt

La régie procédera à un emprunt de 1 697 265 \$ pour le projet de modification du centre de tri afin de pouvoir accueillir la collecte de façon mélangée. Avec les nouveaux propriétaires, les autres MRC de l'Estrie, le coût par porte restera tout de même à 3,08 \$.

RÉSOLUTION N° 2004-06-3533

Sur la proposition de Martin Mailhot, appuyée par Jacqueline B. Perron, IL EST RÉSOLU que la MRC du Haut-Saint-François, à titre de copropriétaire du centre de tri de Sherbrooke, autorise l'emprunt de 1 697 265 \$ pour la modernisation du centre afin de permettre l'accueil des matières recyclables de façon mélangée, et ce, dès le début de 2005.

ADOPTÉE

Entente inter-MRC

RÉSOLUTION N° 2004-06-3534

Sur la proposition Jacqueline B. Perron, appuyée par Emmanuel Prévost, IL EST RÉSOLU d'autoriser le préfet ou le secrétaire-trésorier à signer l'entente à survenir dans le dossier du centre de tri.

ADOPTÉE

10/ Projet bioréacteur – centre de tri – écocentre

Suivi du dossier

Le dossier du projet est maintenant à la FCM (Fonds vert) pour une approbation finale. Toutes dépenses encourues dans ce projet pourront faire l'objet de réclamation auprès du fonds.

La tendance est très bonne quant à la possibilité d'obtenir du financement.

Déboisement

Le contrat de déboisement et de préparation du terrain (dessouchage, nivelage) a été demandé pour l'étang d'urgence et le bioréacteur – écocentre – centre de tri. L'offre commune des trois entrepreneurs est recommandée par le comité administratif. Cette offre tient compte d'un taux horaire avec une estimation du nombre d'heures.

RÉSOLUTION N° 2004-06-3535

Sur la proposition de Michel Gendron, appuyée par Chantal Ouellet, IL EST RÉSOLU d'octroyer le mandat de déboisement de l'étang d'urgence et du bioréacteur – écocentre – centre de tri au regroupement formé par Excavation Betts, Excavation Prévost et Excavation Dodier.

ADOPTÉE

11/ Vacance à la charge de préfet

Procédure de remplacement

Le directeur général a fait de multiples démarches au niveau légal afin de voir les possibilités de remplacement du préfet. Différentes explications sont données en fonction des lois qui régissent le poste de préfet. Il semble qu'un vide juridique soit présent en ce qui concerne le remplacement d'un préfet. Quoiqu'il en soit, il semble assez clair qu'une élection devra être tenue étant donné que la balance du terme est de plus d'un an. Comme le dépôt officiel de la démission sera faite au conseil des maires du mois d'août, l'élection pourrait avoir lieu au plus tard le 12 décembre prochain. D'autre part, les coûts reliés à l'élection devront être assumés entièrement par la MRC puisque le programme d'aide financière du gouvernement se terminait en 2003. M. Brochu souligne qu'il en coûterait environ 80 000 \$ pour tenir le scrutin. Michel Gendron, préfet suppléant, assumera donc par intérim la tâche de préfet jusqu'à la nomination du nouveau préfet.

Une discussion s'amorce alors sur les points techniques découlant de cette situation.

RÉSOLUTION N° 2004-06-3536

ATTENDU QUE le préfet de la MRC du Haut-Saint-François a annoncé aux maires son intention de démissionner de son poste le 30 juin 2004;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 335 de la *Loi sur les élections et les référendums*, la MRC du Haut-Saint-François doit aller en élection partielle;

ATTENDU QUE cette élection, étant donné qu'il n'y a pas d'élection dans les municipalités locales, a un coût d'environ 80 000 \$ qui n'est pas prévu au budget;

ATTENDU QU'avec les délais légaux, l'élection risque d'être en décembre 2004 et que le nouveau préfet pourrait entrer en fonction seulement en janvier 2005;

ATTENDU QUE l'ensemble des maires désire éviter cette dépense additionnelle étant donné la courte durée de la fin du mandat;

A CES CAUSES, sur la proposition de Noël Pratte, appuyée par Réjeanne Bureau, IL EST RÉSOLU à l'unanimité de demander au ministre des Affaires municipales, l'honorable Jean-Marc Fournier, de reporter l'élection du préfet au 6 novembre 2005.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2004-06-3537

Sur la proposition de Chantal Ouellet, appuyée par Jacques Blais, IL EST RÉSOLU de demander au ministère des Affaires Municipales, du Sport et du Loisir du gouvernement du Québec une compensation financière pour une élection du préfet au suffrage universel dès 2004.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2004-06-3538

Sur la proposition de Marc Latulippe, appuyée par Martin Mailhot, IL EST RÉSOLU de nommer Michel Gendron comme représentant aux comités de la MRC où celle-ci était représentée par Gilles Goddard.

ADOPTÉE

12/ Tarif kilométrage – demande du CLD

L'organisme de développement économique a soumis une demande afin de faire revoir le taux des frais de déplacement pour le travail. Le C. A. du CLD avait alors transmis celle-ci à la MRC. Le comité administratif recommande donc, après analyse, d'établir une grille de tarifs en fonction du prix à la pompe. De ce fait, la référence serait donc l'intervalle de 0,85 \$ à 0,90 \$ pour un taux de 0,36 \$ du kilomètre.

RÉSOLUTION N° 2004-06-3539

Sur la proposition de Martin Mailhot, appuyée par Chantal Ouellet, IL EST RÉSOLU d'offrir, à compter du 1^{er} juillet 2004, la politique de remboursement des frais de déplacement selon la méthode des intervalles de 0,05 \$ le litre pour 0,01 \$ du kilomètre avec comme référence 0,85 \$ le litre pour 0,36 \$ le kilomètre. IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le prix sera fixé 2 fois par année, soit le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet pour les 6 mois suivants ces dates.

ADOPTÉE

13/ Présence du public dans la salle

Aucune personne présente.

14/ Réunions du comité administratif

- 6 mai 2004
- 19 mai 2004

RÉSOLUTION N° 2004-06-3540

Sur la proposition de Jacqueline B. Perron, appuyée par Orvil Anderson, IL EST RÉSOLU d'entériner les décisions prises lors des réunions du comité administratif du 6 mai 2004 et 19 mai 2004.

ADOPTÉE

15/ Rapport du préfet

Disponible au bureau de la MRC.

16/ Rapport du préfet suppléant

Disponible au bureau de la MRC.

17/ Rapports des membres du C.A. et du Comité de développement

Disponibles au bureau de la MRC.

18/ Correspondance

1/ Offres de services

- 1- Richard Alan Brown : Consultant en valorisation de biogaz
- 2- Éditions Phoénix : Carte routière
- 3- (Politique familiale de la MRC)

2/ Organismes

- 1- COPERNIC : Annonce de l'AGA et coupon d'adhésion

- 2- CDC du Haut-Saint-François : Position favorable face à la représentation civile au sein du C. A. du CLD
- 3- AMFE : Convocation à l'assemblée générale annuelle
- 4- Commission scolaire Eastern Townships : Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
- 5- Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie : Résolutions concernant les permis de coupe, la CPTAQ, la fiscalité foncière ainsi que les copies conformes des lettres acheminées au préfet
- 6- Comité du patrimoine paysager estrien : Rapport de la rencontre du 20 mai 2004
- 7- Aménagement forestier des Sommets : Avis de convocation à l'AGA
- 8- APSAM : Bulletin et fiches techniques de l'organisme de santé et sécurité au travail
- 9- Commission scolaire de la région Sherbrookoise : Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
- 10- SOLIDEQ : Arrimage FLI-SOLIDE

3/ FCM – FQM

- 1- FQM : Commission itinérante sur la collecte sélective
- 2- FQM : Communiqué sur la présence ministérielle aux séances de la FQM
- 3- FQM : Consultation sur les schémas de couverture de risque
- 4- FQM : Communiqué sur la production porcine

4/ Gouvernements du Québec et du Canada

- 1- MENVQ : Avis concernant des résurgences au site qui ont été corrigées de façon temporaire
- 2- MTQ : Avis de nomination du nouveau chef des centres de services et de l'exploitation
- 3- MDER : Lettre accompagnant l'addenda pour le pacte rural concernant l'agent rural
- 4- MAMSL : Bulletins Muni-express
- 5- MAMSL : Annonce de compatibilité du projet de bioréacteur avec le fonds vert
- 6- Daniel Bouchard, député : Annonce de l'aide financière pour la politique familiale de la MRC, trois tranches de 1000 \$
- 7- Sécurité publique : Prix reconnaissance en police communautaire
- 8- Revenu Québec : Bulletin Nouvelles fiscales
- 9- MDER : Lettre concernant la préparation du projet d'entente de gestion (financement des CLD)
- 10- MTQ : Bulletin liaison
- 11- CSST : Avis concernant le danger d'électrocution

5/ MRC du Québec

- 1- MRC Brome-Missisquoi : Résolutions concernant l'opposition à la nouvelle proposition législative sur la gestion des cours d'eau par les MRC
- 2- MRC du Granit : Suivi de dossier de l'offre d'adhésion au centre de tri de Sherbrooke (résolution)

6/ Municipalités

- 1- Saint-Isidore-de-Clifton : Résolutions concernant les infrastructures supralocales, l'article 59 et l'adoption du projet de règlement de modification au zonage
- 2- Ascot Corner : Résolution concernant les boues de fosses septiques

Mise en filière

Sur la proposition de Jacques Blais, la correspondance est mise en filière.

Reconnaissance formelle du CLD du Haut-Saint-François

RÉSOLUTION N° 2004-06-3541

Sur la proposition de Chantal Ouellet, appuyée par Martin Mailhot, IL EST RÉSOLU de reconnaître le CLD du Haut-Saint-François comme l'organisme de développement économique du territoire de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

Volet II

RÉSOLUTION N° 2004-06-3542

CONSIDÉRANT QUE le programme Volet II est essentiel pour la mise en valeur des forêts privées de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre des projets doit s'effectuer rapidement afin de respecter les échéances;

CONSIDÉRANT QUE les montants globaux pour le Programme 2004-2005 sont connus;

Sur la proposition de Noël Pratte, appuyée par Marc Latulippe, IL EST RÉSOLU :

- De faire connaître dans le plus bref délai la répartition régionale des montants prévus.
- De s'assurer que les montants du premier versement soient accordés dès que possible afin que les travaux puissent débuter.

ADOPTÉE

Forêt privée

RÉSOLUTION N° 2004-06-3543

CONSIDÉRANT QUE la forêt privée de l'Estrie occupe une place prépondérante dans l'économie régionale;

CONSIDÉRANT QUE l'Estrie comprend les territoires forestiers les plus productifs du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'investissement du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs en forêt privée représente 60 % des sommes consacrées à l'aménagement, comparativement à 100 % en forêt publique;

CONSIDÉRANT QUE l'investissement en aménagement de la forêt privée est récupérée à 104 % par le gouvernement sous forme de taxes et de revenus;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement favorise les partenariats privé/public et que le financement en forêt privée utilise déjà ce modèle;

CONSIDÉRANT QUE la baisse des budgets diminue la gamme des travaux nécessaires au maintien d'un aménagement durable de nos forêts;

CONSIDÉRANT QUE la baisse des budgets fragilise le recrutement de la jeune main d'œuvre qui assurera la continuité dans les travaux d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Politique nationale de la ruralité de l'État québécois doit adapter et moduler ses programmes et mesures pour tenir compte des spécificités des milieux ruraux;

CONSIDÉRANT QU'en Estrie, la baisse des budgets en forêt privée ne peut être compensée d'aucune façon par les augmentations des budgets d'aménagement en forêt publique;
Sur la proposition de Jacques Blais, appuyée par Réjeanne Bureau, IL EST RÉSOLU :

De demander au ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs de convenir d'une nouvelle formule de répartition des budgets pour la mise en valeur de la forêt privée au Québec afin que la région de l'Estrie reçoive sa juste part des montants accordés.

ADOPTÉE

Mémoire de la forêt publique

RÉSOLUTION N° 2004-06-3544

Sur la proposition de Marc Latulippe, appuyée par Michel Gendron, IL EST RÉSOLU d'accepter le mémoire élaboré par le comité sur la forêt tel qu'il est déposé au conseil des maires.

ADOPTÉE

19/ Recommandations des membres

Aucune intervention.

20/ Questions diverses

21/ Levée de l'assemblée

Emmanuel Prévost propose la levée de l'assemblée à 22 h 30.

Claude Brochu
Secrétaire-trésorier

Gilles Goddard
préfet